

Section 2.—Les forces armées et le Conseil de recherches pour la défense

Les trois services armés du Canada, la Marine royale canadienne, l'Armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien, sont étroitement unis sous l'autorité d'un seul ministre mais constituent trois services distincts de défense. Chacun est commandé par un chef d'état-major qui relève du ministre de la Défense nationale. Plusieurs divisions de l'administration et de la formation ont été fusionnées ou coordonnées pour raisons d'efficacité et d'économie.

La durée de service des recrues de chacun des services armés est normalisée autant que possible. L'échelle entière de la solde des grades comparables est uniformisée. Le programme de normalisation des uniformes et de l'équipement progresse partout où il est applicable. Les qualités exigées des recrues et la durée de service varient un peu en conformité des besoins particuliers à chaque service. En général, le degré d'instruction et les conditions d'aptitude physique requis sont les mêmes.

Voici l'effectif des services actifs (permanents) des forces armées le 31 décembre 1950: marine, 10,199; armée, 32,715; et aviation, 18,865.

1.—Solde mensuelle et allocations du personnel des forces actives, 1^{er} décembre 1950¹

Marine	Armée	Aviation	De base	Subsistance ²	Total	Allocation familiale ³		Allocation, service à l'étranger ⁴
						Marié, sans enfants	Un enfant ou plus à charge	
			\$	\$	\$	\$	\$	\$
Matelot, 3 ^e classe, à l'enrôlement.	Recrue, à l'enrôlement.	Aviateur, 2 ^e classe.	79	57	136	39	57	9-00
Matelot, 3 ^e classe, formé.	Soldat, formé...	Aviateur, 1 ^{re} classe.	83	57	140	39	57	9-00
Matelot, 2 ^e classe...	Soldat.....	Aviateur-chef...	90	57	147	39	57	9-00
Matelot, 1 ^{re} classe.	Caporal.....	Caporal.. ..	103	57	160	39	57	9-00
Maître, 2 ^e classe...	Sergent.....	Sergent.....	119	67	186	45	67	12-00
Maître, 1 ^{re} classe...	Sergent d'état-major.	Sergent de section.	139	75	214	50	75	15-00
Premier maître, 2 ^e classe.	Sous-officier breveté, 2 ^e classe.	Sous-officier breveté, 2 ^e classe.	161	75	236	50	75	15-00
Premier maître, 1 ^{re} classe.	Sous-officier breveté, 1 ^{re} classe.	Sous-officier breveté, 1 ^{re} classe.	180	85	265	55	85	16-50
Sous-lieutenant intérimaire.	Sous-lieutenant..	Officier-pilote...	162	61	223	40	61	...
Sous-lieutenant....	Lieutenant.....	Sous-lieutenant d'aviation.	195	79	274	58	79	...
Lieutenant.....	Capitaine.....	Lieutenant de section.	234	79	313	58	79	...
Lieutenant-commander.	Major.....	Chef d'escadrille.	312	98	410	68	98	...
Commander.....	Lieutenant-colonel.	Commandant d'escadre.	367	108	475	73	108	...

Renvois à la fin du tableau, p. 1145.